

Image not found or type unknown



Communication hors forfait à l'insus du forfaitaire

Par **ODEV**, le **25/01/2010** à **10:14**

Bonjour,
Mon frere était avec une femme qui s'interessait plus à son compte bancaire qu'à lui et il a donc décidé de la quitter. Malheureusement, sa gentillesse l'a poussé à souscrire un forfait bouygues à 60€ (à son nom) et il a laissé (volontairement ou pas) son portable chez cette femme. Il vient de recevoir la facture : 2000 € de communication. La banque fait évidemment opposition et mon frère ne peut et ne veut payer une telle somme. Quels sont ces recours juridiques?
Merci